



Conseil économique et social

Distr. générale
10 janvier 2011
Français
Original: anglais et français

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Réunion commune de la Commission d'experts du RID et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Berne, 21-25 mars 2011

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la session de printemps 2011

Additif

Annotations et liste des documents

1. Adoption de l'ordre du jour

Le premier point de l'ordre du jour provisoire concerne son adoption. La Réunion commune disposera également du rapport sur sa session d'automne 2010 tenue à Genève du 13 au 17 septembre 2010 (ECE/TRANS/WP.15/AC.1/120 - OTIF/RID/RC/2010-B et additif 1).

Il convient de rappeler les points suivants:

- a) À sa session d'automne 2010, la Réunion commune a élu M. C. Pfauvadel (France) et M. H. Rein (Allemagne) respectivement Président et Vice-Président pour 2011;
- b) Les documents de la CEE-ONU (autres que les ordres du jour ou les rapports) portant la cote ECE/TRANS/WP.15/AC.1/ sont diffusés par l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) en langue allemande sous la cote OTIF/RID/RC/ suivis du même numéro de document. Par souci d'économie, les documents ne seront pas disponibles en salle. Les délégués sont priés de se rendre à la réunion munis de leur exemplaire des documents;
- c) La documentation sera disponible sur le site web de la CEE-ONU (www.unece.org/trans/danger/danger.htm) en anglais, français et russe;
- d) La Réunion commune souhaitera éventuellement, si nécessaire, qu'un groupe de travail spécial se réunisse en dehors des heures de session plénière pour examiner les

documents relatifs aux normes (point 3), conformément au mandat que la Réunion commune décidera;

e) La Réunion commune souhaitera éventuellement, si nécessaire, qu'un groupe de travail spécial se réunisse en parallèle pour examiner les documents relatifs aux citernes (point 2) après examen de ce point en session plénière;

f) La lecture du rapport (point 9) devrait avoir lieu le vendredi matin, 25 mars, sans interprétation.

2. Citernes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2010/49 (Italie)	Transport de tétrafluoroéthylène, stabilisé (UN 1081)
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/3 (ECFD)	Systèmes pour additifs montés sur les citernes
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/9 (Suède)	Proposition d'ajout d'une note de bas de page au 6.8.2.1.20 de l'ADR
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/17 (Suède)	Chapitre 6.8 Catégorisation des aciers austéno-ferritiques (acier duplex) inoxydables
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/18 (UIP)	Détermination d'un code citerne pour le transport du No. ONU 1402 Carbure de calcium
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/20 (Allemagne)	Terminologie aux 6.8.2.5.2 (toutes classes) et 6.8.3.5.6 (classe 2) concernant le marquage
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/23 (UIP)	Règles pour la transformation des citernes dont l'agrément de type a expiré ou a été retiré
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/24 (UIP)	Utilisation ultérieure des accessoires; utilisation des équipements de citernes conformément à des normes

3. Normes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/22 (CEN)	Rapport sur les travaux en cours
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/26 (Secrétariat)	Norme ISO 11621

4. Interprétation du RID/ADR/ADN

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/10 (Suède)	Conservation des informations relatives au transport
--------------------------------------	--

5. Propositions d'amendements au RID/ADR/ADN

a) Questions en suspens

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/14 (Royaume-Uni)	Affectation du groupe d'emballage I à diverses rubriques
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/25 (France)	Disposition spéciale applicable au transport de déchets d'emballages souillés

b) Nouvelles propositions

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/2 (Allemagne)	Transport du No. ONU 1057 Briquets ou recharges pour briquets en petites quantités
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/4 (CEPIC)	Affectation de la disposition spéciale 601 aux Nos. ONU 3175 et 3243
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/5 (AISE, CEPIC, CEPE et FECC)	Description des polluants dans les documents
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/6 (Belgique)	Clarification de la sous-section 1.1.4.2.1 en ce qui concerne les importations de bouteilles approuvées par le Département des Transports des États-Unis (bouteilles DOT) dans les pays européens parties contractantes à l'ADR
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/7 (Suède)	Proposition d'ajouter une note de bas de page au chapitre 3.3 pour définir les "appareils respiratoires"
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/8 (Suède)	Chapitres 3.4 et 5.3: Dimensions des panneaux et marquages
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/11 (Suède)	Terminologie utilisée dans la sous-section 4.2.1.9.1
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/12 (Suède)	Modification de la disposition spéciale 653 dans le chapitre 3.3 du RID/ADR/ADN
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/13 (Suède)	Chapitre 1.4
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/19 (Allemagne)	Transport de piles au lithium contenues dans un équipement affectées aux Nos. ONU 3091 et 3481
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/21 (FEA)	Aérosols (No. ONU 1950) – Pression à 50 °C

6. Rapports des groupes de travail informels

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/15 (Royaume-Uni)	Rapport du groupe de travail informel sur le transport en vrac
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/16 (Royaume-Uni et Roumanie)	Texte indicatif pour la révision du système de codification des conteneurs pour vrac dans le RID/ADR/ADN

7. Travaux futurs

La Réunion commune souhaitera éventuellement prévoir l'organisation de l'ordre du jour pour la session d'automne 2011 (Genève, 13-23 septembre 2011).

8. Questions diverses

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/1 (OTIF) Règlement intérieur

9. Adoption du rapport

Conformément à l'usage, la Réunion commune adoptera le rapport de sa session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.
